

**Communication à l'attention
des membres du
Conseil d'Administration
de Eure habitat**

**Pourquoi aucun accord d'entreprise sur
l'organisation mis en place à Eure habitat alors
que cela est possible depuis juillet ?**

Rappel sur la procédure de négociation suite à la dénonciation d'un accord d'entreprise : quand l'entreprise dénonce un accord, elle convoque les partenaires sociaux pour négocier un accord de substitution. L'accord de substitution peut être mis en place dès le préavis de dénonciation terminé (souvent 3 mois). Dans notre cas, les accords d'entreprise de substitution sur l'organisation et les classifications peuvent être mis en place depuis juillet. Le Comité d'Entreprise n'a pas le pouvoir de négocier les accords ni de donner l'autorisation de les contourner conformément à la loi.

Une piste : Si un accord d'entreprise doit être signé rapidement ... Faudrait déjà avoir un projet !

De plus, si on veut avancer vite, il faut arrêter de refuser les réunions bilatérales et choisir des négociateurs ayant de réels pouvoirs de décision.

A quand le projet d'organisation de l'entreprise ?

Ah oui, c'est vrai, la Direction Générale a annoncé qu'un séminaire aurait lieu sur l'organisation fin octobre pour peut être trouver un cadre à l'organisation ... c'est vrai il n'y a rien d'urgent !!! (et le séminaire du mois de juin a servi à quoi ?... à lister les licenciements ?)

Petite précision : si cette Direction voulait vraiment avancer, elle n'aurait pas dénoncé les accords mais réalisé des avenants **qui sont immédiatement applicables !!!**

Qui a réellement intérêt à ce que rien n'avance ?

Piste d'économies : fini les séminaires, la salle qui a coûté 100 000 € à Eure habitat fait très bien l'affaire et inutile de payer des nuits d'hôtel sachant que l'on fournit déjà à certains salariés des voitures de service en guise de voiture de fonction !

Les ateliers avec les Administrateurs, c'est fini ?

La **Cfdt** a participé aux deux premiers ateliers avec des Administrateurs de Eure habitat (3 Administrateurs différents à chaque fois).

La **Cfdt** attend la date de la dernière réunion sur la commercialisation.

Par ailleurs, il a été acté en accord avec les Administrateurs et la Direction Générale d'une dernière réunion avec l'ensemble des Administrateurs présents aux différents ateliers afin d'avoir une synthèse des débats, **des réponses aux questions posées ... et surtout les actions réalisées.**

A ce jour rien ! Pourquoi ? ... c'est vrai il n'y a pas urgence à Eure habitat ...

La pratique est-elle la même au Conseil d'Administration qu'au Comité d'Entreprise : est-il remis les documents en séance pour éviter toute analyse et toutes questions gênantes ?

Les nouvelles méthodes de négociations à Eure habitat ... très intéressantes ou bien normandes ? ...

p'têt ben qu'oui, p'têt ben qu'non

La **Cfdt** a participé à de nombreuses négociations (**plus de 20 accords d'entreprise signés**) avec des négociateurs très divers : la négociation sur l'accord de 1994 vaut son pesant d'or.

La règle de la négociation selon la Direction Générale telle qu'expliquée aux partenaires sociaux est la suivante : la Direction peut dire Oui sur un point aujourd'hui mais deux réunions plus tard Non et inversement. Les partenaires sociaux ne connaîtront la position définitive de la Direction Générale que le jour de la signature...

Pas sûr que cela fasse avancer les choses ...

Quand une entreprise va mal, on augmente pas les salariés déjà les plus payés : en effet, les employés et les agents maîtrises ont subi entre 2013 et 2015 une baisse de leur rémunération moyenne de 1 %, les cadres de - 3 %, les 10 salariés les mieux payés à Eure habitat ont vu leur rémunération moyenne augmentée de plus de 4 % !

Les nouvelles décisions étranges sur la communication à Eure habitat...

La Direction Générale a pris deux décisions stratégiques déconcertantes ces derniers mois :

- Afficher dans les couloirs les courriers adressés aux Représentants du Personnel : **ce qui rend ces courriers publics.**
- Supprimer la communication interne pour les Représentants du Personnel : **ce qui les contraints à communiquer en externe.**

Les Représentants du Personnel ont prévenu la Direction Générale des conséquences de ces deux choix.

Réponse : **c'est le choix de la Direction Générale**

Conséquence :

**Ouverture du site internet
de la section Cfdt Eure habitat**

www.syndicatcfdteurehabitat.fr